

Enedis ouvre de nouvelles opportunités de flexibilités locales dans le cadre du projet « Reflex » afin de faciliter et accélérer le raccordement d'énergies renouvelables

Après le lancement le 24 juin 2020 du premier appel d'offres, Enedis ouvre deux nouvelles zones dans lesquelles les acteurs du marché pourront proposer des flexibilités locales.

Le 24 juin 2020, Enedis a lancé le premier appel d'offre pour des services de flexibilités locales, dans cinq zones d'opportunités identifiées par l'Entreprise, dans les départements du Nord, du Morbihan, de Paris, du Gard et de la Côte d'Azur. Cet appel au marché fait suite à un recensement d'intérêt lancé le 13 novembre 2019 auprès des acteurs de marché, les invitant à préciser le type de flexibilités locales qu'ils pourraient mettre au service du réseau de distribution sur ces zones.

Aujourd'hui, Enedis franchit une nouvelle étape en ajoutant deux zones géographiques supplémentaires dans le cadre du projet « Reflex » : une zone dans la Somme et une autre dans les Landes. Ces deux zones expérimentales pourront faire l'objet d'appel au marché dès 2021, comme détaillé sur le site <https://flexibilites-enedis.fr/>

Grâce aux flexibilités, il s'agit, dans ces deux zones, de **faciliter et d'accélérer le raccordement d'énergies renouvelables** au réseau de distribution, en augmentant les capacités d'accueil des postes sources existants. Objectif : aider les territoires et les producteurs concernés à atteindre plus rapidement leurs cibles de déploiement d'énergies renouvelables, dans le cadre des S3RENR^[1].

Enedis a engagé un important programme de travail pour intégrer les flexibilités locales dans son modèle industriel, en associant l'ensemble des parties prenantes. Ces expérimentations s'inscrivent dans la feuille de route qu'Enedis a publiée en février 2020, pour la transformation des méthodes de dimensionnement des réseaux et l'intégration des flexibilités (https://www.enedis.fr/sites/default/files/2020.03.12_Feuille_de_route_Industrialisation_des_flex.pdf)

Consultez la nouvelle carte des zones d'opportunités de flexibilités : <https://flexibilites-enedis.fr/>

Qu'est-ce qu'une flexibilité ?

Une flexibilité est une augmentation ou une réduction volontaire de puissance, d'un site ou de plusieurs sites agrégés, durant une période donnée, en réaction à un signal extérieur pour fournir un service au système électrique ou à un acteur en particulier. Il s'agit de pouvoir réduire ou augmenter la quantité d'électricité injectée ou soutirée sur le réseau, de manière à assurer la qualité et la continuité de la fourniture de courant.

Les flexibilités locales constituent pour les gestionnaires de réseau un levier supplémentaire d'optimisation technico-économique. Elles concurrencent les leviers « classiques » de gestion du réseau et sont une opportunité pour apporter des nouvelles solutions présentant un meilleur rapport coût / efficacité pour la collectivité.

^[1] S3RENR : Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables

A propos d'Enedis

Enedis est le gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité sur 95 % du territoire français continental. Sur cette partie du territoire, il exploite 2 200 postes source qui relient les réseaux de distribution au réseau de transport de RTE, 1,4 million de kilomètres de lignes électriques, et plus de 700 000 postes de distribution publics qui relient les réseaux exploités en moyenne et basse tension. À ce titre, Enedis réalise des interventions techniques pour ses 36 millions de clients (raccordement, dépannage, relevé de compteur...)

www.enedis.fr

Contact presse Enedis - service-presse@enedis.fr - 01 47 74 75 98